



## Communiqué

Soleure, le 17 juillet 2015

Evolution des coûts de la santé en 2015 et 2016

### Croissance exponentielle des coûts ambulatoires

**santésuisse table pour 2015 sur une hausse des coûts de la santé de 3,5% par personne assurée. Les médecins en pratique privée et les services ambulatoires des hôpitaux devraient enregistrer la progression la plus forte. Cette croissance irréfrénée des coûts s'explique principalement par l'augmentation considérable du nombre de médecins et des coûts par traitement ambulatoire. Pour l'année 2016, une croissance légèrement plus faible d'environ 3% est attendue.**

santésuisse a analysé l'évolution des coûts de l'année 2014 et des premiers mois de l'année 2015. Alors que l'Office fédéral de la statistique prévoit un recul de l'inflation de -1,0% en 2015, les dépenses de santé dans l'assurance obligatoire des soins continuent de grimper avec une hausse estimée à 3,5% par santésuisse. Avec un volume de coûts de plus de 14 milliards de francs à la charge de l'assurance de base (médicaments inclus), le secteur ambulatoire – médecins et hôpitaux – devrait enregistrer la plus forte hausse en 2015.

#### **Le nombre plus élevé de spécialistes fait grimper la note**

Avant le moratoire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, les admissions de médecins spécialistes ont explosé en 2012 et au premier semestre 2013. Les conséquences sont à présent visibles sous la forme d'une hausse accrue des coûts. Des spécialistes en radiologie, cardiologie, urologie, chirurgie cardiaque et orthopédie – autant de spécialités onéreuses – ont notamment ouvert un cabinet. L'analyse de santésuisse révèle par ailleurs que certaines positions du tarif médical TARMED sont facturées plus fréquemment, notamment la position « Prestation médicale en l'absence du patient » utilisée entre autres pour l'étude du dossier médical. Elle a été massivement appliquée par les radiologues, les gastroentérologues, les orthopédistes et les urologues. Dans le secteur hospitalier ambulatoire, qui facture également sur la base du TARMED, cette position a grimpé un peu moins fortement.

#### **Hausse des coûts des consultations médicales**

Les consultations médicales n'ont progressé que de 1% entre 2013 et 2014. En revanche, le montant facturé par consultation chez les médecins en pratique privée a augmenté. Les prestations ambulatoires étant payées en totalité avec les primes, la hausse des coûts ambulatoires touche donc de plein fouet les assurés.

#### **Les coûts hospitaliers stationnaires sont stables**

Les coûts hospitaliers stationnaires financés par les primes augmenteront vraisemblablement de +0,5% en 2015. Plusieurs cantons ont augmenté leur part de rémunération sur les forfaits par cas des hôpitaux, ce qui a entraîné un transfert des coûts des payeurs de primes vers les contribuables. D'ici début 2017, tous les cantons devront relever à 55% leur taux de participation aux forfaits par cas. C'est l'une des raisons pour lesquelles les coûts hospitaliers stationnaires devraient rester stables en 2016.

### **Les primes reflètent les coûts**

Sur la base de l'évolution des coûts relevée, santésuisse table pour 2016 sur une hausse moyenne des primes de l'ordre de 3 à 4%. Des écarts vers le haut et le bas sont possibles en fonction du canton de domicile, de la région de primes, de l'assureur-maladie ainsi que du modèle d'assurance et de la franchise choisis. Cette augmentation contient également les frais administratifs des assureurs-maladie, qui ne s'élèvent en moyenne qu'à 5% dans l'assurance obligatoire des soins.

*Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.*

### **Renseignements:**

Verena Nold, directrice de santésuisse, tél. 032 625 42 62 / 079 291 06 04  
[verena.nold@santesuisse.ch](mailto:verena.nold@santesuisse.ch)

Sandra Kobelt, cheffe du département Politique et communication, tél. 032 625 42 57 / 079 227 94 90  
[sandra.kobelt@santesuisse.ch](mailto:sandra.kobelt@santesuisse.ch)

Ce communiqué de presse peut être téléchargé sous: [www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)